



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

### AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité,

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

*Lors de la Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 15 janvier 2024, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère, il a été adopté le règlement 546-2023 Tarification*

---

Le présent règlement établit la tarification pour les différents services ainsi que les modalités encadrant certaines tarifications.

Ce règlement abroge tout article de règlement incompatible avec le présent règlement, notamment l'article 3.2.2 du règlement 309 et ses amendements (Règlement de zonage) ainsi que l'article 11.2 du règlement 523-2023-1 (Stratégie sur l'eau potable).

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 19 février 2024.

---

David Paradis-Lapointe,  
directeur général et greffier-trésorier

---

#### Certificat de publication

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 19 février 2024 entre 7h et 19 h, en affichant une copie sur le site Internet de la municipalité ainsi que l'hôtel de ville conformément au règlement 502-2019.

---

David Paradis-Lapointe,  
directeur général et greffier-trésorier

2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, Qc, J0K 2J0

450 759-2875